



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 28 avril 2023

Droit du travail : des nouvelles permanences à Châtelleraut et Montmorillon

Outre l'accueil au sein de nos services au 4 rue Ostermeyer à Poitiers, un agent du service des renseignements en droit du travail, de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Vienne, assurera désormais une permanence, sur rendez-vous :

À la sous-préfecture de Châtelleraut :

Le 1er jeudi de chaque mois, de 9 h 30 à 15 h 30

À la sous-préfecture de Montmorillon :

Le 3e jeudi de chaque mois, de 9 h 30 à 15 h 30

La prise de rendez-vous doit s'effectuer, en amont, sur le site dédié : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/vienne>

Lors du rendez-vous, merci de vous munir de tous documents utiles (contrat de travail, bulletins de paie, etc.).

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers